



**Comité Loisirs Sport Jeunesse**

## ***LA BOUCLE DE L'ESTUAIRE***

### **Article 1 – Organisation**

Le Comité Loisirs Sport Jeunesse organise la 2<sup>ème</sup> édition de La Boucle de l'Estuaire à Saint Yzans de Médoc 33340, Le 16 juillet 2016.

### **Article 2 – Programme**

Courses hors stade route de 8 km et 17 km non ouverte aux handisports.

LIMITÉES A 500 PARTICIPANTS

Parcours mixte routes et sentiers longeant l'estuaire de la Gironde et traversant plusieurs propriétés viticoles et prairies.

### **Article 3 – Formalités d'inscription**

Dossier d'inscription téléchargeable sur le site <http://www.saintyzans.fr/> ou <http://www.courir33.net/>

Payement possible en ligne sur <http://www.courir33.net/>

En cas d'envoi papier, à adresser à Teresa BERNARD CLSJ 12 rue de la croix 33340 SAINT YZANS DE MEDOC, jusqu'au 8 juillet 2016. Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.

### **Frais d'inscriptions :**

- Course des 17 km : 10 € (sans majoration pour les inscriptions le jour de la course)
- Course de 8 km : 8 € (sans majoration pour les inscriptions le jour de la course)

### **Article 4 – Retrait des dossards et inscriptions sur place**

Samedi 16 juillet place de la mairie de 8h00 à 9h00

### **Article 5 – Déroulement du programme**

Départ des deux courses ensemble à 9h30

Fermeture des épreuves à 12h30

### **Catégories mises à jour :**

**Course des 17 km :** Juniors (nés en 1997 et 1998), Espoirs (nés de 1994 à 1996),

Séniors (nés de 1977 à 1993), Masters (nés avant 1976)

**Course des 8 km :** Cadets (nés en 1999 et 2000), Juniors (nés en 1997 et 1998), Espoirs (nés de 1994 à 1996),

Séniors (nés de 1977 à 1993), Vétérans (nés avant 1976)

### **Article 6 – Ravitaillement**

Ravitaillement pour le 8 Km : au 3km ; au 6km et à l'arrivée

Ravitaillement pour le 17 Km : au 3 km ; au 8km ; au 14 et à l'arrivée.

### **Article 7 – Chronométrage**

Chaque arrivant des courses sera classé.

Le chronométrage sera assuré sur LOGICA CROSS ROUTE

### **Article 8 – Respect de l'environnement**

Les épreuves qui se déroulent sur la voie publique et privée de ce fait les participants doivent respecter l'environnement. Aussi, des poubelles seront disposées à proximité des lieux de ravitaillement. Il est interdit de laisser tout déchet sur le parcours.

### **Article 9 – Responsabilité**

Tout participant aux courses devra présenter soit une licence FFA (athlé-compétition, athlé-entreprise, athlé-running ou pass-running), soit une licence sportive délivrée par une fédération agréée portant la mention athlétisme en compétition ou course à pieds en compétition, soit une licence FF Triathlon ou FF Course d'orientation ou FFPM ou UNSS ou UGSEL ou UFOLEP (course hors stade) en cours de validité. Tous les autres participants devront fournir un certificat médical, ou sa photocopie, de non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an.

Ce certificat sera conservé par l'organisateur.

Les participants courent sous leur entière responsabilité et dégagent l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance, d'accident ou de vol. L'épreuve est couverte par une assurance en responsabilité civile. Du fait de la difficulté, le temps d'intervention pourra varier selon la possibilité d'accès du lieu et ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation assurant le secours. Les organisateurs pourront stopper tout coureur dont la santé leur semblera compromise.

#### **Article 10 – Droit à l'image**

L'engagement La Boucle de l'Estuaire implique, sans recours, l'accord de la diffusion par les organisateurs des images photographiques ou reportages vidéo réalisés pendant la manifestation et ce pour une durée indéterminée.

#### **Article 11 – Sécurité du parcours**

L'assistance secours sur le parcours sera assurée par la société SAUVETEURS SECOURISTES FRANCAIS

Des signaleurs assureront la sécurité des épreuves.

Le parcours sera balisé avec marquage des kilomètres.

#### **Article 12 – Récompenses et classements**

##### **Récompenses :**

Course des 17 km Course de 8Km : Récompense à tous les participants

##### **Classements :**

Remise des récompenses pour chaque course :

-**17 km** : Scratch des trois premières femmes et des trois premiers hommes.

3 premières et 3 premiers de chaque catégorie (de juniors à vétérans 4)

-**8km** : Scratch des trois premières femmes et des trois premiers hommes.

3 premières et premier de chaque catégorie (de cadets à vétérans 4)

**Remise de récompenses coureurs sur le podium en face de la mairie de SAINT YZANS.**

#### **Article 13 – Toiletttes/douches**

Des Toiletttes seront signalées sur place.

Possibilité de douches Stade Ordonnac (2km)

#### **Article 14 - Publication des résultats**

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée, sur le site <http://www.santyzans.fr/> et sur <http://www.courir33.net/>

Conformément à la loi « informatique et libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.